

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 06.12.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 12 décembre 2024 a été transmis le 6 décembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024

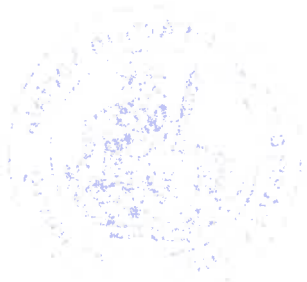
**Le Président,**  
Renaud BERETTI

**Le Secrétaire de Séance**  
Christian MOUNIER



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241212-DELIB98-DE  
Date de transmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241212-DELIB98-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

### FINANCES

#### Budget principal du CIAS - Décision modificative n°1

Monsieur le Président indique le CIAS Grand Lac bénéficie d'une subvention d'équilibre versée par Grand Lac.

Il rappelle que cette subvention est en partie reversée aux budgets annexes.

Compte tenu :

- De l'ajustement du montant à reverser aux budgets annexes de la subvention d'équilibre conformément aux besoins de financements anticipés pour le budget du Service d'Aide à Domicile, de l'EPRD de la Résidence Autonomie l'Orée du Bois et des sections hébergement de l'EHPAD Les Fontanettes et de l'EHPAD Les Grillons
- Du versement d'une subvention exceptionnelle par Grand Lac de 1 078 000.00 euros pour le financement de l'EPRD du Service de Soins Infirmiers à Domicile et des sections soins et dépendance des EPRD de l'EHPAD Les Fontanettes et de l'EHPAD Les Grillons.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que, suite à la modification de la convention entre le CIAS Grand Lac et l'ADMR de l'Albanais Savoyard, il convient de prévoir le versement d'une subvention complémentaire de 83 000.00 euros pour l'exercice 2024.

Des crédits complémentaires doivent ainsi être inscrits pour le reversement de ces subventions.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
657365 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics - ESSMS	+430 000.00 €
65748 – Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	+74 700.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>+504 700.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+504 700.00 €</b>
RECETTES	
74751– Participations – Groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics	+504 700.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>+504 700.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+504 700.00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,

- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,  
Christian MOUNIER

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**Acte à classer****DELIB109**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-12-16T11-41-39.05 ( MI257792514 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20241212-DELIB109-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Budget principal du CIAS - Décision modificative n.1

**Date de décision :** 12/12/2024




---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Décisions modificatives

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

---

**Acte :** [12 DELIB\\_DM1\\_Budget\\_Principal.PDF](#) **Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[Page de garde CA  
12122024.PDF](#)

**Type PJ :** 99\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

---

Classer

Annuler

**Préparé**

Date **16/12/24 à 11:41**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Transmis**

Date **16/12/24 à 11:41**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Accusé de réception**

Date **16/12/24 à 11:48**